

Gabon



Population : 2,485 millions d'habitants
Superficie du Pays : 267 667 km²
Langues officielles : Français

Année de création du Conseil :

Année d'adhésion à l'UCESA :

Contact : BP 1075, Libreville
Tel : +241 01 73 19 51 / 06 25 53 71 / 06 24 85 53
Email : ntoughe@yahoo.fr / zrichelieu@gmail.com

Missions

- Il est obligatoirement consulté sur tout projet de plan ou tout projet de programme à caractère économique, social ou culturel, ainsi que sur toutes dispositions législatives à caractères fiscal, économique, social ou culturel ;
- Il est prédisposé à assurer pleinement le rôle d'une institution de facilitation : en menant des actions visant à anticiper les conflits, en cherchant préalablement à harmoniser les divergences d'intérêts susceptibles de surgir dans la société, en s'impliquant dans la mise en oeuvre des solutions ou axes de travail retenus.

Organigramme

Le Conseil est composé de cinq organes :

- Le président,
- L'assemblée générale,
- Le bureau,
- Les sections
- Les commissions.

Composition

- Le président du Conseil est : Nommé par décret du chef d'Etat,
- Mandat du président : 5 ans, renouvelable sans limitation précise,
- Le nombre de vice-présidents siégeant au sein du Conseil : 2
- Le nombre de conseillers siégeant au sein du Conseil : 99
- Nomination du secrétaire général du Conseil : Nommé par décret du chef de l'Etat.

Partenariats

Utilité des partenariats :

- accès à du financement : oui
- conduite de projets, d'actions communes : oui
- Organisation d'évènements conjoints : oui
- Partage de bonnes pratiques : oui
- Accès à des données scientifiques, des rapports d'experts : oui
- Dons de moyens techniques : logiciels, ordinateurs, serveurs : non

Les partenaires et affiliations actuels :

- UCESA
- AICESIS
- UCESIF
- EESC

Président du Conseil Solange Nguiakie 2025 - ...

- Elle sera d'abord Directrice des Ressources humaines aux Douanes avant de se voir propulser Directrice générale Adjointe, 2019 ;
- Elle a occupé également le poste de Ministre du travail et de la lutte contre le chômage (2023 à 2024).

Fonctionnement

Le conseil :

- A la capacité de s'auto-saisir sur les sujets de son choix,
- Peut être saisi par le chef de l'Etat,
- Par le gouvernement et d'autres institutions de l'Etat.

Fréquence des réunions du conseil : au moins deux fois par an,

Existence d'un règlement intérieur : oui

Communication des décisions ou des activités au public :

- A la radio,
- A la télévision,
- Sur le site internet du Conseil (<https://lecesec.gouv.ci/travaux/sous-categorie/4>),
- Sur le compte Facebook, X du Conseil,
- Par transmission directe à qui de droit.

Consultation de la société

La société civile a ses représentants au Conseil Economique et Social.

- Edifice dédié pour ses bureaux : oui
- Site internet : oui
- Page Facebook : non
- Compte Instagram : non
- Compte X : non
- Intranet : oui
- Serveur sécurisé : non
- Compte de messagerie officiel et privé : oui

Comités et commissions

Le Conseil est composé d'une commission permanente et de huit sections :

- La section travail et emploi,
- La section affaires sociales,
- La section aménagement du territoire, cadre de vie et environnement,
- La commission économie, finance et budget,
- La commission relations extérieures et commerce,
- La commission activités productives, matières premières, recherche et technologie,
- La section agriculture, élevage, pêche, forêt et alimentation, La section communication et nouvelles technologies de l'information,
- La section affaires culturelles et éducatives.

Fréquence des réunions de ces commissions : quatre fois par an.

Financement

Budget de l'Etat

